

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 16 Juillet

## Le Ministère de la Marine

Nos lecteurs connaissent déjà dans tous leurs détails les débats parlementaires à la suite desquels le ministre de la marine a dû donner sa démission ; nous avons voulu lire à l'*Officiel* même le compte-rendu de la séance de la Chambre et nous avouons ne pas nous expliquer très bien l'attitude prise par M. Cavaignac.

M. Clémenceau avait certainement raison de réclamer l'unité de commandement au Dahomey et ailleurs ; or, M. Cavaignac nous fait l'effet de n'avoir pas voulu admettre ce principe, tout en ayant pris, en réalité, les mesures les plus propres à éviter un conflit entre la marine et les troupes de terre.

Il s'est engagé sur un mauvais terrain et quand il s'est vu attaqué, avec une vivacité à laquelle il ne s'attendait pas tout d'abord, il a mis son amour-propre à ne pas céder.

C'est un scrupule qui n'est pas commun et qui l'honore d'autant plus, mais ce n'en est pas moins une faute de risquer d'avoir une crise, sans raison sérieuse, alors que l'amour-propre est seul en jeu.

M. Cavaignac était au fond, de l'avis de ceux qui le questionnaient ou le critiquaient et il lui eût été facile de leur donner satisfaction ; il a eu d'autant plus tort de s'entêter que personne, à gauche, ne le visait personnellement (M. Clémenceau l'a même dit très clairement), au lieu que la droite était enchantée de trouver l'occasion de lui faire une niche.

Le *Gaulois* le reconnaît, les droitiers ont été heureux de mettre en échec « le ministre » député de la Sarthe, qui avait inspiré au gouvernement le projet de loi voté le matin même par la Chambre et modifiant les circonscriptions cantonales de la ville du Mans.

C'est donc bien, par sa faute, que M. Cavaignac a été battu.

Son remplaçant est M. Burdeau qui vient de se mettre hors de pair, on peut le dire, par le rôle éclatant qu'il a joué dans les débats importants qui viennent de se dérouler au Palais-Bourbon.

Le choix de M. Burdeau sera unanimement approuvé, mais n'est-ce pas du même coup l'enterrement, ou si l'on aime mieux, l'ajournement du projet de loi sur le renouvellement du privilège de la Banque de France ?

En vérité, cela est fort probable.

Au sujet de cette crise, un journal qui se dit conservateur et qui est dirigé par un député de la droite, c'est de l'*Autorité* que nous voulons parler, imprime sous la signature de M. de Cassagnac les lignes suivantes :

Une double exécution a eu lieu hier ; celle de Ravachol et celle du cabinet Loubet.

Ravachol et les ministres sont dans le panier à son, en train d'éternuer... ensemble.

Et si quelqu'un est à plaindre, c'est plutôt Ravachol, car il était plus sympathique, assurément que Loubet et Ricard.

Le *Père Duchêne* n'a jamais rien dit de plus fort, de plus odieux, de plus révoltant, mais le *Père Duchêne* avait au moins une excuse, il était franchement révolutionnaire, sanguinaire, terroriste....

M. de Cassagnac, lui, se proclame bon catholique, meilleur catholique que le pape ; il siège à droite, à l'extrême droite, à côté des purs parmi les purs, il s'intitule conservateur....

Conservateur de quoi ? du catéchisme poissard ?....

J. QUERCYTAÏN.

## M. Rey à la Chambre

A la séance du 7 juillet, MM. Rey, Lachize, Talou et plusieurs de leurs collègues ont déposé l'amendement suivant :

« Modifier dans l'Etat A visé par l'article 1<sup>er</sup> les sommes relatives à la contribution personnelle-

petit oratoire eût déjà pû, au moment où entraient un capucin à robe brune, compter une dizaine de ces ombres mystérieuses.

L'une après l'autre avait échangé à voix basse quelques mots avec un homme debout à côté du bénitier, au moment où celui-ci présentait le goupillon imprégné d'eau lustrale.

Chacune aussi s'était signée ; puis, en suivant la direction indiquée par le donneur d'eau bénite, avait tourné l'autel.

Mais la chapelle était petite, l'espace derrière l'autel fort restreint, et, sauf l'homme au goupillon, qui portait le costume des officiers de l'abbaye, on ne voyait plus personne à la lueur de la lampe sacrée.

Où donc étaient passés tous ces personnages ? Deux hommes venaient de se présenter à la fois.

L'un avait le cuculle des religieux et un capuce qu'il tenait avec grand soin rabattu sur la tête. L'autre, qui était de haute taille, portait un *sombrero* ou chapeau à larges bords et le grand manteau à l'espagnole, dont un pan était jeté sur l'épaule gauche. Le haut de son visage était caché par un masque le bas garni d'une barbe noire à filets d'argent.

Comme aux autres, l'officier de l'abbaye tendit l'aspersoir.

Les nouveaux venus se mouillèrent les doigts, se signèrent et firent un pas.

Jusque-là le donneur d'eau bénite n'avait paru être posté en cet endroit, que comme un simple *malingrier* ou sacristain, offrant officieusement son aspersoir à des gens pieux, qui semblaient aller prier derrière l'autel ou y assister aux lu-

mobilière », de manière à les mettre en harmonie avec l'amendement suivant à l'article 3 ».

« Supprimer dans l'article 3 les mots « pour la contribution personnelle-mobilière » ainsi que les sommes relatives à cette contribution portées dans l'Etat B, annexé à la présente loi et ajouter les paragraphes suivants :

» Le contingent de chaque département pour la contribution personnelle-mobilière est fixé, en principal et centimes additionnels généraux, pour 1893, proportionnellement à l'ensemble des valeurs locatives imposables du département.

« Chaque contingent départemental représentera, en principal, 4 p. 100 de l'ensemble des valeurs locatives imposables.

« Les contingents d'arrondissements et les contingents communaux seront établis sur la même base. »

La parole est à M. Emile Rey pour soutenir cet amendement.

M. Emile Rey. Messieurs, le travail d'évaluation des valeurs locatives de la propriété bâtie, auquel s'est livrée dernièrement l'administration des contributions directes, a montré qu'il existait dans la répartition de la contribution foncière sur la propriété bâtie, des inégalités choquantes. Ces inégalités commençaient dès le premier degré de la répartition, celui que vote la Chambre, la répartition entre les départements, et elles allaient en s'accroissant jusqu'au dernier degré jusqu'au contribuable, et atteignaient alors des proportions excessivement considérables.

La Chambre n'a pas voulu laisser subsister plus longtemps un état de choses aussi injuste, et comme elle se trouvait en présence d'une matière imposable, elle a décidé que l'impôt sur la propriété bâtie serait transformé en impôt de quotité.

A côté de cet impôt, assis sur la même matière imposable, se trouve la contribution personnelle-mobilière ; cette contribution participe aux mêmes inégalités que la contribution foncière. Je demande par conséquent à la Chambre de vouloir bien faire pour la personnelle-mobilière ce qu'elle a fait pour la propriété bâtie, d'introduire dans cette contribution la justice, la proportionnalité, autant du moins que cela est possible, étant donné la nature de cet impôt qui diffère essentiellement de celui sur la propriété bâtie, car ce dernier est un impôt sur le revenu tandis que la contribution personnelle mobilière est un impôt sur une dépense, une espèce d'impôt de consommation. (*Approbat. sur divers bancs.*)

Les injustices qui existent dans la répartition de la personnelle-mobilière sont très considéra-

cernaires.

Mais voyant ces deux personnages passer outre, il se plaça rapidement devant eux, et demanda :

« — A quelle cérémonie prétendez-vous assister. »

« — C'est juste, murmura le religieux en souriant.

Il se pencha à l'oreille du prétendu malingrier et murmura :

» — A celle du *Serment de l'Union*.

» — L'Union n'est plus. »

» — Nous en renouvelons le serment. »

L'homme au goupillon s'écarta, en s'inclinant cette fois avec respect devant les deux personnages ; mais, du coin de l'œil, il examina le seigneur au manteau espagnol.

— Est-on réuni ? demanda le religieux.

— Complet, mon révérend. On n'attendait plus que vous.

— Vous m'avez reconnu, Hubert Brassier.

— Qui ne reconnaîtrait l'oint du seigneur, le vase d'élection, le digne père Dau...

— Silence, fit le religieux, nous sommes proscrits, et des oreilles indiscrètes...

— Aussi, permettez, avant de vous conduire, que je ferme la porte de l'oratoire.

Tandis que frère Gilles ou Brassier, comme on voulait l'appeler, allait clore le sanctuaire, le religieux, après avoir fait une genuflexion devant l'autel, se tourna vers un tableau pendu à la muraille.

— C'est ici, monsieur le comte, dit-il solennellement ; c'est dans cette modeste chapelle, construite en l'honneur de l'apôtre des Gaules, que

bles. Si nous examinons la répartition interdépartementale, nous trouvons des départements, la Haute-Savoie, par exemple qui ne sont imposés qu'à raison de 3 22 pour 100. D'autres départements sont imposés à 4, à 5, à 6, d'autres à près de 7 p. 100. Le Lot est imposé à 6.87 p. 100. L'écart est entre les départements de 1 à 2. 2.

Si nous passons à la répartition entre les arrondissements, nous constatons une différence plus grande encore. Ainsi nous trouvons l'arrondissement de Thonon, dans la Haute-Savoie, qui n'est imposé qu'à 2 62 p. 100, tandis que celui de Briançon, dans les Hautes-Alpes, l'est à 7.89, p. 100. Ici l'écart est de 1 à 3.

Enfin, si nous descendons dans la répartition communale, nous verrons que les inégalités grandissent encore.

Ainsi la commune d'Epinay-Champlâtreux (Seine-et-Oise) n'est imposée qu'à 0.73 p. 100, tandis que la commune de Besse, dans l'Isère, est imposée à 35 p. 100. L'écart ici est de 1 à 48.

Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que pour les dépenses nationales, auxquelles chacun doit contribuer proportionnellement à sa fortune, à son revenu, l'Etat prélève sur certains départements deux fois plus que sur d'autres, sur certains arrondissements trois fois plus que sur d'autres arrondissements, et sur certaines communes quarante-huit fois plus que sur d'autres plus privilégiées. Est-ce de la justice ? est-ce de l'égalité ?

Ces inégalités devraient suffire certainement pour décider à faire la péréquation de la contribution personnelle-mobilière ; mais elles ne sont pas les seules. A côté du principal il y a les centimes généraux. Or les centimes qui sont la centième partie du principal, participent à toutes les inégalités du principal.

Il en résulte que les mêmes départements qui sont surchargés pour le principal le sont dans la même proportion pour les centimes généraux ; d'où une nouvelle injustice à leur détriment et une nouvelle cause de perte.

La personnelle-mobilière ne paye pas moins de 25 centimes généraux qui viennent en définitive augmenter le principal d'un quart, de 25. p. 100, et porter le taux, qui est de 4,14 pour le principal, en réalité à 5.17.

Il n'est pas indifférent, quand un impôt est mal réparti, que le taux soit plus ou moins élevé : car même avec des écarts mathématiques égaux, les charges des contribuables maltraités sont d'autant plus lourdes que le taux est plus fort.

Prenons, par exemple, un département qui ne paye que 1 fr. pour 100 fr. et un autre qui paye 2 fr., il y a là un écart du simple au double ;

fut fondée la Sainte Société qui doit régénérer le catholicisme... Et voici le tableau destiné à perpétuer le souvenir de cette immortelle cérémonie, avec le portrait de son fondateur, votre illustre compatriote.

— Prions, mon révérend ! répliqua d'une voix gutturale l'homme au manteau espagnol et que Dieu sauve la foi.

Au-dessus du tableau recommandé à l'attention de l'homme à qui l'on donnait le titre de comte, sur une plaque de bronze doré scellée sur le mur, se lisaient les inscriptions suivantes :

« Arrête-toi, spectateur, et lis dans ce tombeau des Martyrs qui fut le berceau d'un grand ordre religieux. »

» La Société de Jésus, qui reconnaissait Ignace de Loyola pour père, eut la ville de Paris pour mère, l'an du salut 1534.

» Elle a pris naissance ici, le jour qu'Ignace et ses compagnons, mystiquement unis à Dieu par la sainte communion, se consacraient perpétuellement à son service par des vœux religieusement prononcés au pied de cet autel. »

Au bas du tableau on lisait :

« Saint et pieux commencement de la Société de Jésus. »

» A d'excellents pères, leur fils. »

Après avoir prié quelques minutes, le sombre Espagnol et son compagnon passèrent derrière l'autel, conduits par frère Gilles.

Dans le coffre de l'autel, il y avait une ouverture ordinairement masquée par une pierre et où des degrés menaient sous terre, dans la crypte ou grotte même où, suivant la tradition, Saint-De-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 50

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

VII

LE SOUTERRAIN DE LA CHAPELLE DES MARTYRS

Emu et rêveur, l'officier des gardes prit le chemin du Louvre.

Le dimanche suivant, la nuit étant venue, plusieurs ombres se glissaient mystérieusement, par divers sentiers, entre les vignes et les haies qui, des Porcherons, s'étendaient vers la célèbre chapelle des Martyrs, située où se trouve aujourd'hui la rue Antoinette, c'est-à-dire sur la pente méridionale de la butte Montmartre.

Ces ombres étaient vêtues les unes de capes bourgeoises, les autres de coules ou de *pluviaux* (grandes chapes) monastiques. Il y avait aussi des manteaux de gentilshommes.

Chacun de ces hommes, avant de pénétrer dans la chapelle par les débris qui en obstruaient l'entrée depuis les guerres, se retournait comme pour voir si personne ne l'observait, puis disparaissait.

Quelqu'un qui se fit tenu derrière un pilier du

mais la surcharge pour le département le plus imposé n'est que de 1 fr. Si, au contraire l'impôt est très élevé, en admettant que l'écart entre les contribuables ne soit que de 1 à 2, l'excédent à payer par le contribuable le plus imposé peut être excessif par rapport à celui qui est le moins imposé.

Aussi, voyons-nous quelles sont les conséquences au point de vue de la personnelle-mobilière. C'est que, au taux de 6 87 0/0 et de 3 22 0/0 qui sont les deux taux extrêmes, représentant l'un le taux du département du Lot, le second, le taux du département de la Haute-Savoie pour une valeur locative de 1.000 fr., le département du Lot paye 68 fr. 70 et le département de la Haute-Savoie 32 fr., soit une différence de 36 fr. 50 à la charge du Lot.

Mais si on tient compte des centimes généraux, nous trouvons pour le Lot, non plus le taux de 6.87, mais le taux de 8.59, et alors nous arrivons à ce résultat que le Lot paye pour la même valeur locative de 1.000 fr., 85 fr. 90, et la Haute-Savoie 40 fr. 20.

La différence n'est donc plus de 36 fr. 50 comme dans le premier cas, mais atteint le chiffre vraiment exorbitant de 45 fr. 70.

En présence de pareilles injustices, la Chambre ne voudra pas continuer à consacrer par ses votes un impôt aussi mauvais; elle tiendra certainement à lui apporter les améliorations qu'il comporte.

Mais nous n'en avons pas fini avec les vices de cette contribution. Nous venons d'indiquer ce que l'Etat prend en trop sur certains départements, il nous reste à montrer que cette première injustice en entraîne une autre et que l'Etat leur donne d'autant moins qu'il leur prend davantage: d'où une grande cause de perte et d'appauvrissement pour les départements surchargés.

Vous savez, Messieurs, que l'Etat vient en aide aux départements pour certaines dépenses, telles que les dépenses pour la construction des chemins vicinaux, des maisons d'écoles, etc. Qu'est-ce qui se passe: on cherche à apprécier la fortune et les ressources du département. On prend dans ce but pour base la valeur de son centime: les subventions sont données en raison inverse de la valeur du centime: plus il est élevé plus on suppose que les ressources du département sont nombreuses: plus il est faible, plus le département est considéré pauvre. Mais si le centime d'un département a été majoré deux fois, trois fois plus qu'il ne devait être, qu'en résulte-t-il? C'est que le département paraît deux fois, trois fois plus riche qu'il n'est en réalité et que l'Etat ne lui donne que deux ou trois fois moins qu'il ne devrait, en toute justice, recevoir.

(A suivre).

## CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 13 juillet

M. Grousset combat le projet de loi accordant une subvention aux écoles Monge et Ste-Barbe.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, le défend avec une grande autorité.

L'orateur fait remarquer qu'il ne s'agit que d'un prêt remboursable gagé sur les immeubles qui appartiennent à Ste-Barbe et à l'Ecole Monge.

Dans ces conditions, il est impossible de refu-

nis aimait à se retirer et à prier.

Voici quelle était la chapelle souterraine, bien plus grande que celle de dessus, dans laquelle nous allons nous introduire, à la suite des derniers personnages qui viennent d'y descendre; nous en empruntons la description à un témoin contemporain de la découverte qu'on en fit:

« Or je remarquai la grandeur et l'ancienneté du saint lieu, la profondeur, l'autel, très ancien de pierre non taillée d'aucun ferrement, n'y autre outil, fort rude et nullement polie, icelluy non à la façon des nostres, mais tenant du triangle, tiré du fond de la roche de plâtre, sur icelluy des Croix ressentant son ancienneté très grande, sur lequel l'Apostre de France, saint Denys l'Aéropagite, célébrait la sainte messe, où il communiait son troupeau, et se faisait l'assemblée des Fidèles pour prier Dieu en cachette à cause de la grande rigueur de la persécution des Tyrans.

« Je remarquay encore par cy par là des Croix et des lettres si osées et tant vieilles, que j'eus bien de la peine d'en tirer des demi-mots, MAR, CLEMIN DIO et autres demi-rongez, que je ne pus deviner.

« Pareillement je recognus un Ecusson gravé avec quelque ferrement contre la pierre, dans lequel estaint empreintées deux clefs en Croix, comme encore de présent les Papes en usent de même.

« Ce sacré lieu estait une caverne et un cachot pour les premiers Crestiens qui n'osaient s'asseoir sous terre, et là ensevelissaient leurs Martyrs à la façon de Rome, dans des caves qu'ils nommaient des cryptes et catacombes et cavernes cachées... »

ser à ces deux établissements le concours qu'ils ont demandé à l'Etat.

La Chambre adopte la partie du projet relative à l'Ecole Ste-Barbe; il est procédé à un scrutin public en ce qui touche l'Ecole Monge.

Les conclusions de la commission sont adoptées par 347 voix contre 142. L'ensemble du projet est adopté.

### L'affaire du Bac-Lé

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Bouge sur la situation de la France au Tonkin.

M. Bouge fait le procès de l'administration de M. de Lanessan. Celui-ci dans ses rapports passe son temps à annoncer la pacification complète du Tonkin et cependant chaque dépêche que l'on reçoit de cet heureux pays nous apprend un combat ou un échec.

L'orateur rappelle le guet-apens du Bac-Lé qui vient de coûter la vie à deux officiers et douze soldats. Il y trouve la preuve la plus évidente que le Tonkin est toujours à l'état de conquête à faire et non pas de conquête accomplie.

Il demande au gouvernement s'il estime que la situation ne comporte pas de nouveaux efforts, si les effectifs ne devront pas être renforcés, si les crédits qui lui ont été accordés sont suffisants, ou s'ils seront dépassés?

M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, ramène l'incident de Bac-Lé à ses exactes proportions.

La présence et la mort d'un commandant d'infanterie de marine et d'un capitaine d'artillerie ont pu faire croire à une expédition considérable dans laquelle nos troupes avaient subi un échec.

Ces officiers rejoignaient leurs postes accompagnés d'un convoi de ravitaillement composé de 70 à 80 hommes qui sont tombés dans une embuscade.

M. Jamais affirme que l'effectif militaire qui est de 21,000 hommes sur lesquels il y a 8,000 européens est absolument suffisant.

Il n'y a pas lieu d'envoyer des renforts de France.

M. Reille, interrompant: Constituez donc l'armée coloniale!

M. Jamais. — Mais c'est le but que nous poursuivons!

La Chambre vote l'ordre du jour suivant présenté par M. Lockroy et accepté par le gouvernement.

« La Chambre comptant sur la volonté du gouvernement pour constituer l'armée coloniale, passe à l'ordre du jour. »

### La discipline dans l'armée

M. de Villeneuve interpelle le Ministre de la guerre sur la discipline dans l'armée.

Il trouve de graves manquements à la discipline et prétend que l'indiscipline est d'ailleurs à l'état latent dans l'armée.

M. de Freycinet répond qu'il a envoyé M. Crémieux-Foa à Tunis et que cela suffit. Quant à la discipline dans l'armée, personne ne peut la mettre en doute.

La Chambre applaudit le Ministre et clôt l'incident par le vote de l'ordre du jour pur et simple.

Après l'adoption du projet concernant la reconstruction de l'Opéra-Comique, le président donne lecture du décret prononçant la clôture de la session ordinaire de 1892.

On pénétrait dans ce lieu par un escalier de soixante marches. La grotte creusée dans le plâtre était haute de huit pieds et longue de quatorze toises. Sa largeur qui était de seize pieds au plus, se rétrécissait vers le midi, où elle n'en avait plus que huit.

C'est dans cette dernière partie de la chapelle souterraine que se trouvait l'autel.

Quant à l'oratoire ou chapelle supérieure, un peu délabrée depuis la Ligue, on ignore la date précise de sa fondation; mais il en est déjà question à la fin du septième siècle, dans un diplôme de Dagobert.

En 1133, les moines de Saint-Martin, qui la possédaient alors, en abandonnèrent la propriété à Louis-le-Gros, pour fonder l'abbaye des filles à Montmartre.

Cette chapelle était un lieu de pèlerinage très fréquenté. Charles IV, dans un de ses moments lucides, fit vœu d'aller y pratiquer une neuvaine.

Le duc de Bourgogne, en 1412, ordonna une procession publique à la chapelle du martyr.

Des orfèvres de Paris disputèrent, en 1483, la clef de la chapelle à l'abbesse de Montmartre.

Le peuple se porta en masse à l'oratoire des martyrs, quand il sut que François 1<sup>er</sup> avait été fait prisonnier à Pavie.

Plusieurs torches étaient allumées dans la crypte et projetaient leurs lueurs mobiles et fantastiques sur les parois gypseuses du souterrain, ainsi que sur les membres de la mystérieuse réunion qui s'y tenait.

Au moment où l'Espagnol et ses compagnons descendaient encore les marches, la plupart de

## SÉNAT

Séance du 13 juillet

M. Girard demande au Sénat d'adopter un amendement ainsi conçu:

La contribution des portes et fenêtres est supprimée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1893 et remplacée par un impôt de 5 0/0 sur la rente.

M. Rouvier, ministre des finances, combat l'amendement; il demande au Sénat de voter l'article premier du projet tel qu'il a été adopté par la Chambre, c'est-à-dire avec le principe de la suppression de l'impôt des portes et fenêtres, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1894.

L'amendement Girard est repoussé.

Le président donne ensuite lecture du décret prononçant la clôture de la session ordinaire de 1892.

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

### CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance extraordinaire du 14 Juillet

### Le Ministre Bourgeois Citoyen de Cahors

M. le Maire déclare la séance ouverte, et s'exprime en ces termes:

« Messieurs,

« Au banquet offert à M. le Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, à l'occasion de l'inauguration du monument Clément Marot, notre honorable député, M. Talou proclama spirituellement Monsieur le Ministre « Bourgeois de Cahors. »

Vous savez, Messieurs, avec quel enthousiasme l'assemblée tout entière a ratifié ces paroles et avec quelle éloquence et quelle chaleur a été accepté ce nouveau titre.

« En présence du désir exprimé par M. le ministre et en souvenir des sympathies qu'il a témoigné à la patrie de Gambetta, j'ai l'honneur de vous proposer de déclarer que M. Bourgeois est désormais notre concitoyen, et que notre déléguation mentionnant son inscription sur la liste des citoyens de Cahors lui sera transmise. Nous sommes certains, Messieurs, d'être aussi les interprètes fidèles de la population cadurcienne dont M. le ministre a eu si vite conquis toutes les sympathies, tant par sa haute valeur personnelle qu'en raison des idées progressistes qu'il représente au sein du cabinet actuel. »

Des applaudissements accueillent les paroles de M. Costes, auxquelles le conseil s'associe et, à l'unanimité, le titre de citoyen de Cahors est décerné à M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

MM. Ségué et Delpont sont ensuite désignés pour rédiger l'adresse qui confère au ministre le titre de citoyen de Cahors.

La séance est levée.

### Réponse de M. Bourgeois

M. Bourgeois, ayant été avisé de la délibération du Conseil municipal par laquelle le titre de Citoyen de Cahors lui était décerné, a adressé le télégramme suivant à M. le préfet:

« Profondément touché du grand honneur qui m'est fait par la patrie de Gambetta, vous prie adresser à municipalité et Conseil bien cordiaux remerciements. Je n'oublierai jamais

ceux qui se trouvaient dans le souterrain s'y promenaient silencieusement comme des gens qui ne se connaissent guère entre eux.

De l'un à l'autre, seulement, notre Maltais gesticulateur allait avec force minauderies et quelques paroles mielleuses. Il paraissait, lui, n'être étranger à aucun.

— Frate! disait-il à l'un; reverendissime padre! à l'autre, et vous caro amico! veuillez patienter un poco... Il ignore conte ne peut tarder...

— Dites-moi, monsieur Ruffio, demanda un vieux gentilhomme en manteau brun et à l'attitude grave, quel est donc ce conte dont vous nous annoncez l'arrivée!

— Hé! vous le verrez, mon cer moussi du Bosc.

— Est-il de la cour du Navarrais?

— Pas plus que vous, moussi le cavalier.

— Cette réunion à laquelle vous m'avez convié a-t-elle du moins pour but la cause de l'Etat.

— Hé oui, vous verrez, vous verrez, amico mio!

— Vous connaissez mes opinions.

— Si ze les connais, per Cristo.

— Vous n'ignorez pas que nous voulons, moi et mes amis, l'établissement d'un régime électif et démocratique comme sous le gouvernement des Seize, et que le reste nous est inoffensif.

— Le reste... le reste, fit l'émissaire Italien avec une certaine humeur, qu'il déguisa pourtant sous un sourire doucereux. Hé! le reste, c'est pourtant tout, mon cer.

— Ne confondons pas le but avec les moyens.

accueil qui m'a été fait à Cahors et serai toujours heureux de remplir le devoir que m'impose titre de citoyen dont suis honoré. Assurez tous ceux qui m'ont fait leur concitoyen de mon dévouement à Cahors et à la République.»

### Le 14 juillet à Cahors

La fête du 14 juillet a été aussi brillante qu'elle pouvait l'être après la magnifique manifestation du 3 juillet et la perspective de la nouvelle fête du 22 septembre.

Comme toujours la revue des troupes brillamment passée par le colonel Delamarre était l'attraction de la journée. Dès huit heures trois quarts, M. le Préfet du Lot accompagné de M. le Secrétaire général, du président du Conseil de préfecture et de son secrétaire particulier, était arrivé devant l'estrade richement décorée où l'attendaient les autorités municipales et les chefs des diverses administrations.

Les troupes étaient alignées le long du boulevard Gambetta et à neuf heures précises le clairon a sonné l'arrivée du colonel.

Une foule considérable répandue un peu partout, garnissant les fenêtres et les balcons, suivait avidement toutes les phases de la fête militaire.

Notons la cérémonie toujours importante de la remise des décorations: La Croix de la Légion d'honneur solennellement remise au brave capitaine Vezolles et la médaille militaire conférée au caporal-clairon Mercier.

Puis les troupes se massent dans un ordre parfait au fond du boulevard et commencent le superbe défilé au son d'une musique entraînante, aux applaudissements enthousiastes du public.

Ce spectacle est toujours très impressionnant et, nous le répétons, c'est véritablement là le clou de la journée.

Mais nous avons eu le regret de remarquer que nos concitoyens, dont le patriotisme ne saurait cependant être suspect, ne se découvrent pas au passage du drapeau. C'est cependant plus qu'un acte de politesse que le salut au drapeau! C'est un signe de piété nationale qui est loin d'être négligé par les habitants de certains centres et surtout des villes encore frissonnantes des horreurs de l'invasion. Tout le monde doit savoir que le drapeau français n'est l'emblème d'aucun parti; l'histoire bien connue de ses trois couleurs en est le plus éclatant témoignage. Le drapeau est l'image de la patrie! c'est autour de lui que doivent se concentrer toutes les énergies et tous les dévouements. C'est pour cela qu'il est bon que nos populations sachent quel est le respect qui lui est dû, et apprennent à se découvrir devant lui comme devant l'incarnation même de la France.

Après la revue ce sont nos charmantes rosières qui attirent, elles aussi, tous les ans bien des curieux et des moralistes devant l'Hôtel-de-Ville. L'une des couronnées était cette année une modeste et gentille enfant assistée, que M. l'Inspecteur de l'assistance publique a voulu conduire lui-même à l'autel, lui tenant ainsi lieu de père, avec une sollicitude qui l'honore et qui a profondément ému tous ceux qui ont été témoins de cette cérémonie imposante dans sa simplicité même et qui perpétue parmi nous le nom vénéré d'Armand Valette.

Des jeux nautiques, nous n'en dirons qu'une chose: ils étaient parfaitement ordonnés et ils ont bien réussi.

— Vous détestez le Béarnais, n'est-ce pas, moussi du Bosc?

— Je n'ai pour lui point de haine, mais...

— Mais vous voulez le renverser comme nous... Tenez! voici ce que nous attendions.

Le religieux jésuite et son mystérieux compagnon, précédés de frère Gibbs, venaient d'apparaître dans la crypte.

— On dirait un Espagnol, comme cet autre à ma droite, murmura du Bosc en fronçant les sourcils.

En effet, il y avait déjà dans le souterrain un homme couvert d'un large manteau espagnol, pareil à celui du comte.

Le Maltais s'était empressé de courir vers ce dernier, pour le saluer jusqu'à terre ainsi que le père jésuite.

— Présentez-nous, monsieur Ruffio, dit celui-ci, les différents membres de l'assemblée.

Mattéo Ruffio, précédant les deux personnages, parcourut le cercle et nomma l'une après l'autre les personnes présentes, lesquelles répondirent par un salut plus ou moins profond au mouvement de tête du comte.

— Moussi Renazé! dit le Maltais en désignant successivement ceux qu'il avait assemblés. Frate Pierre Quin, chartreux du monastère de Nantes... Padre Langlois, capucin de Toul, moussi Jean Guille, bourgeois de Paris... Les frati Ridicoux et Argier, zacobins de Gand... Moussi Ledesma, que vous connaissez, signor comte!... Frate Gilles, de l'abbaye de Montmartre...

(A suivre.)

C'est avec un plaisir extrême que nous avons assisté au banquet du 7<sup>e</sup> de ligne.

Dès le matin chaque compagnie a disposé ses tables, ses trophées, ses guirlandes, ses devises, dans la grande cour et chacun avec son imagination et ses talents particulier, a produit un tout charmant et d'un très pittoresque effet.

A cinq heures et demi tout le régiment s'est assis à table, en présence du corps des officiers, et le festin a commencé, accompagné des lazzi et des chants les plus variés. C'était un superbe coup d'œil dont la population massée devant la grille de la cour ne pouvait détacher ses yeux.

Les illuminations nous ont paru maigres, mais en revanche la musique de la ville et l'orchestre, sous la direction si dévouée de M. Combes, ont rempli d'harmonie les allées Fénélon et le bal champêtre a vigoureusement battu son plein jusqu'au matin.

**Armée**

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote le lieutenant-colonel du génie, M. Perroyre, vient d'être nommé officier de la Légion d'honneur.

**Au 7<sup>e</sup> de ligne**

M. le capitaine adjudant-major Grosse est nommé chef de bataillon au 40<sup>e</sup> de ligne.  
M. Latapie de Balaguier, capitaine au 150<sup>e</sup> de ligne, passe au 7<sup>e</sup>.

M. Husson, capitaine au 7<sup>e</sup> de ligne, vient d'être nommé capitaine de recrutement à Romans.

**Accès de fièvre chaude**

Ce matin, vers 5 heures, le capitaine Deschamps, du 7<sup>e</sup> de ligne, a été trouvé mort dans son cabinet de travail.

Il résulte des constatations de M. le médecin en chef Guieu et du commissaire de police que la mort de M. Deschamps, qui paraissait remonter à 5 ou 6 heures, est due à un suicide par arme à feu (un revolver).

M. Deschamps était depuis quelques jours assez souffrant; on attribue cet acte de désespoir à un accès de fièvre chaude; il était âgé de 46 ans.

**Nos compatriotes**

Notre compatriote M. Gustave Larroumet, membre de l'Institut, vient d'être désigné par M. le Ministre de l'Instruction publique, pour présider la distribution des prix du lycée Louis-le-Grand.

Notre compatriote, M. Dufour, lieutenant au 126<sup>e</sup> de ligne, fils du sympathique directeur de la ferme-école du Montat, est sorti avec le n° 1 de l'Ecole de tir de la Valbonne. Toutes nos félicitations.

Parmi les derniers lauréats du concours du Conservatoire de Toulouse, nous relevons avec plaisir le nom de notre compatriote, M. Nourrit Elie, qui a obtenu une 2<sup>e</sup> médaille pour le trombone à coulisse.

M. Calvet est nommé sous-inspecteur de l'enregistrement à Cahors, en remplacement de M. Salesses, nommé inspecteur à Aurillac.

**Médailles d'honneur**

MM. Charazeins, ancien facteur, gardien d'entrepôt à Cahors, et Bonnet, ancien facteur des télégraphes, courrier auxiliaire, viennent de recevoir du gouvernement des médailles d'honneur pour leurs bons et loyaux services.

**Nécrologie**

Un nombreux cortège d'amis accompagnait jeudi, à sa dernière demeure, la dépouille mortelle de M. Plantade Edouard, commis principal des postes et télégraphes, prématurément enlevé à l'affection des siens à l'âge de 43 ans.

Nous adressons à sa famille, si cruellement éprouvée, nos condoléances bien sincères.

Nous apprenons avec regret la mort d'un ancien professeur du Lycée de Cahors, M. Eugène Dusselle.

**M. Joseph Deloncle**

Voici quelques détails sur la mort de notre regretté compatriote, M. Joseph Deloncle, gouverneur intérimaire d'Obock.

Quelques cas de choléra se sont déclarés le 12 juin dans la population indigène de Djibouti. Le 24 juin, l'épidémie prit une grande extension. M. Deloncle se rendit alors à Djibouti pour soigner les malades et surveiller la désinfection.

Le 8 juillet au matin, il fut subitement indisposé. Son état s'aggrava immédiatement. Il fut pris de vomissements violents et, malgré tous les efforts tentés, il succomba dans l'après-midi, sans avoir pu, un seul instant, reprendre connaissance.

M. Joseph Deloncle était à peine âgé de 32 ans. Il laisse une veuve et deux enfants.

La *Politique coloniale* consacre à M. Joseph Deloncle les lignes suivantes :

« M. Deloncle était arrivé dans la colonie dans le cours de l'année 1890, à l'âge de 30 ans; il avait, sur sa demande, quitté provisoirement le corps du commissariat de la marine, pour entrer dans l'administration coloniale, vers laquelle

l'attiraient ses études et ses goûts particuliers.

» Envoyé à Obock, il prit à cœur les fonctions délicates qui lui furent confiées et s'adonna avec passion à l'examen des questions destinées à assurer l'avenir de notre colonie: pour cela, rien ne lui coûtait, ni fatigues excessives, ni longs voyages dans l'intérieur. Depuis deux ans à Obock, on juge dans quel état il se trouvait pour entreprendre sa troisième campagne d'été! Pour se rendre compte de ce qu'est la saison d'été à Obock, il suffit de dire que la température y atteint une élévation absolument invraisemblable; il est admis qu'un fonctionnaire ne doit pas y séjourner deux été consécutifs. Ceux même qui sont aguerris, rentrent passer régulièrement cette saison en France et ne retournent dans la colonie qu'à l'entrée de l'hiver.

» M. Joseph Deloncle, emporté par son dévouement professionnel, par son désir de travailler utilement à la prospérité de cette nouvelle possession, pour laquelle il s'était pris d'un profond attachement, a négligé tous ces ménagements et, lorsque le choléra est arrivé, loin de l'attendre, il est allé au-devant de lui pour le combattre; mais, hors d'état de résister, il a été la première victime du fléau.

» Nous qui savons quel dévouement — si souvent méconnu — anime le personnel colonial, combien il y a aux colonies de fonctionnaires prêts à sacrifier leur vie, comme M. Deloncle, nous avons tenu à dire ce que nous savions sur celui qui vient de mourir et à citer en exemple sa vie, faite d'abnégation et de travail et sa mort glorieuse.

**Brevet élémentaire**

Voici par ordre alphabétique les noms des aspirants définitivement reçus aux examens du brevet élémentaire :

MM. Arnaudet, Bessières, Buginac, Cannes, Gimet, Jonclès, Lafargue, Lassaque, Laval, Lavayssièrre, Malique, Renaud, Souques, Taurand, Ténoy, Ticou, Tisseyre, Verdier et Vidal (Albert-Jean).

**Actes de probité**

M. Pradaud, employé d'octroi, ayant trouvé sur la place Thiers, une pièce en or, s'est empressé de la remettre à M. le commissaire de police, qui la tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

— M. Gentil, le jeune fils du capitaine de ce nom, a remis à M. le commissaire de police un bracelet en argent qu'il avait trouvé sur la voie publique.

**Nouveau journal**

On nous annonce la prochaine apparition de *La Tribune libre*, organe bi-hebdomadaire, chargé de la défense des intérêts de l'arrondissement de Gourdon. Cordiale bienvenue.

**Taxe du pain**

A partir du 15 juillet 1892, le prix du pain est fixé ainsi qu'il suit: 1<sup>re</sup> qualité, 35 cent. le kilo; 2<sup>e</sup> qualité, 30 cent. le kilo au lieu de 32 cent. 1/2; 3<sup>e</sup> qualité, 25 cent. le kilo au lieu de 27 cent. 1/2.

**Cour d'assises du Lot**

Les assises du département du Lot, pour le troisième trimestre de 1892, ouvriront à Cahors le lundi 1<sup>er</sup> août 1892, à dix heures précises du matin, sous la présidence de M. Cabadé, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

MM. Fieuzal et Bouisset, juges au tribunal de Cahors, feront partie de la cour d'assises.

**Composition du jury**

MM. Teilhard Arsène, ancien député à Laborie, commune de Sabadel (Latronquière); Julia Bernard, propriétaire à Bagat; Trollat Louis, agent d'assurances à Sabadel (Lauzès); Lafargette, Frédéric, maire à Sabadel (Latronquière); Teulière Jean-Pierre, propriétaire à Bétaille; Bories Louis, négociant à Limogne; Dumond Martial, percepteur à St-Germain; Delon Fabien, conducteur, faisant fonction d'ingénieur, à Fourmagnac; Merlange Paul-Guillaume, négociant à Martel; Mamoul Etienne, maire à Girac; Blanc Nadal, entrepreneur à St-Céré; Dubreil Jean-Baptiste-Gaubert, maire de Ginouilhac; Pichoulou Louis, propriétaire à Le Brel, commune de Marminiac; Foissac Martin, expert-géomètre à Cels, commune de Parnac; Claret Firmin, propriétaire à Salviac; Bonhomme Jean-Baptiste, maire à St-Sauveur-la-Vallée; Salvat Victor, sellier à Labastide-Murat; Fayt Basile, docteur-médecin à Théminettes; Théron Pierre-Paul, conducteur à Figeac; Thiéyre Paul, conseiller municipal à Bretenoux; Courthiade Alfred, à Concorès; Fric Célestin, agent d'assurances à Leyme; Fourniols Jean-Baptiste, négociant à Castelnaud-Montriat; Lavesnes Guillaume, propriétaire à Bénéch, commune de Montcuq; Pech Auguste, percepteur à Vayrac; Cavalie Baptiste, propriétaire à Luzech; Gouzou Frédéric, cultivateur à Mazeyrac, commune de Laurettes; Garrigues Antoine, propriétaire et maire de Flaungnac; Amadiou Bernard-Guillaume, contrôleur en retraite à Cahors; Bascles Henri, maire à Guzances; Campagnes, Jean-Baptiste, propriétaire à Frayssinet-le-Gourdons; Daraguy Jean-Denis, maire à Comiac; Bories Paul, propriétaire à St-Germain; Bach Firmin, négociant à Promilhanes, Coussieu Antoine-Emile, notaire à Figeac; Orliac Victor, cultivateur à Cardaillac.

**Jurés supplémentaires**

MM. Vidaille Jean-Cadet, propriétaire à Cahors; Alazard Gaubert, pharmacien à Cahors; Bro, Jean-Pierre, chef de division à la préfecture du Lot, à Cahors; Pouget Jean-Baptiste, conducteur des Ponts et Chaussées, à Cahors.

**Tribunal correctionnel de Cahors**

Dans son audience de mercredi, 13 juillet, le tribunal a condamné le sieur Ausset, Alexis, de Cabrerets, à 3 mois de prison, pour vol et abus de confiance.

Il renvoie à huitaine l'affaire Marty.

**Vers**

Ainsi que nous l'avions annoncé dans un de nos derniers numéros, M. Mouliérat, ténor de l'Opéra-Comique, n'a pas voulu quitter Vers, son pays natal, sans laisser un souvenir de son talent. A l'issue des vêpres, dimanche dernier, il a chanté à l'église du village l'*O Salutaris*, l'*Ave Maria* de Gounot et la *Charité* de Faure.

La quête a produit 120 fr. qui ont été distribués aux pauvres de la commune.

**Figeac**

*Libéralité ministérielle.* — M. le Ministre de l'agriculture vient d'accorder, à titre de prix d'agriculture à décerner aux élèves les plus méritants du collège et des écoles communales de Figeac, six des ouvrages en distribution au ministère de l'agriculture.

**Faycelles**

*La foudre.* — Dans la soirée de lundi, pendant l'orage, une grange située à Lespitalet et appartenant à M Murat, a été incendiée par la foudre.

L'immeuble et les fourrages ont été détruits; mais les boeufs ont pu être sauvés grâce aux prompts secours organisés.

**Castelfranc**

Les officiers du 4<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, où servait Lavayssièrre, et qui est actuellement en garnison à Nancy, viennent d'envoyer à Castelfranc une magnifique couronne de perles. Cette couronne a été déposée sur la tombe du héros quercynois.

**Luzech**

*Election au Conseil d'arrondissement*

On nous écrit :  
Dimanche dernier, à 3 h. 1/2 du soir, les délégués de la ligue républicaine du canton de Luzech se sont réunis à l'effet de désigner un candidat aux élections du 31 juillet.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :  
Votants, 72 : majorité absolue, 37; ont obtenu : MM. Vincens, 25 voix; Pagès, 17; Delcros, 14; Pons, 14; Blanc, 2.

MM. Delcros et Pons se désistent et on procède au second tour : MM. Pagès, 37 voix; Vincens 32; Blancs 3.

En conséquence, M. Pagès est le candidat républicain du canton de Luzech.

**Martel**

Nos lecteurs se souviennent de la sauvage brutalité de Jean Buch qui, après une scène avec sa femme lui avait brisé les doigts de la main droite d'un coup de hache.

Condamné par le tribunal correctionnel de Gourdon à deux mois de prison, il a eu l'excelente idée de relever appel de ce jugement, et la cour d'Agen a eu l'idée non moins bonne de renvoyer Buch devant les assises du Lot.

C'est bien fait!

**Labastide-Murat**

A cause des moissons, la foire du 2<sup>e</sup> lundi de juillet à Labastide-Murat, n'a pas été très importante, cependant au foirail des boeufs, il y avait une certaine animation. Il s'est vendu quelques paires de boeufs, dans les prix de 350 fr. à 700 fr. Au dessus, on ne leur disait rien. Il y avait un peu de hausse sur les brebis grasses. Le foirail des porcelets n'était pas bien approvisionné, il ne s'est fait presque aucune vente.

Le blé se vendait comme à la dernière foire.

Le maïs de 10 fr. à 11 fr.

L'avoine de 5 à 6 fr.

Les jeunes poulets se vendaient de 0,75 à 1 fr. la livre.

Il y avait peu de marchands ambulants, qui ne paraissaient même pas satisfaits.

**Soulomès**

Un orage d'une grande violence a éclaté mardi sur la commune de Soulomès. La grêle a ravagé nos blés, elle est tombée pendant cinq minutes toute sèche, les pertes sont très importantes.

La dépopulation fait actuellement dire et écrire bien des extravagances. Si vous voulez connaître la question, lisez *Malthus*, par Charles. (*Librairie Théâtrale, 14, rue de Grammont, Paris et toutes Librairies, 2 fr.*) Vous y verrez, peint de main de maître, le parfait bourgeois contemporain, pour lequel nulle catastrophe n'est comparable à celle d'avoir un second enfant.

**Vélocipédie**

Record du « Monde » battu.

Le 3 juillet sur la piste de Buffalo à Paris, M. F. Charron montant sa bicyclette Clément pneumatique dunlop du poids de 8 kilog. 240 gr. a battu le record du « Monde » parcourant 5 milles (8 kilom. 45 mètres) en 12 minutes 14 4/5.

Le record précédent appartient au célèbre champion anglais Osmond.

*Quelques comparaisons :*

Charron sur une machine Clément bat le record d'Osmond avec une machine anglaise.  
Cassignard (m. Clément) bat Bramson (m. angl.)  
Stephane id. Mills id.  
Vayneaux id. Holbein id.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 9 au 16 Juillet 1892

*Naissances*

Maury Félicité, rue Nationale, 32.  
Morcy Charles, rue Pègely, 41.  
Lacalerie Suzanne, rue Nationale, 19.  
Plagès Germaine, rue St-Maurice, 7.

*Mariages*

Arbony Antoine, relieur, et Balitrand Marie.  
Caussanel Baptiste, et Delgal Victorine.

*Décès*

Dubreil Antoinette, 65 ans, rue Feytel, 7.  
Lachaise Jean, 68 ans, rue Darns, 17.  
Delmas Françoise, 2 ans, rue Donzelle, 10.  
Plantade Edouard, 43 ans, rue St-Urcisse, 25.  
Nèples Marie, 77 ans, rue des Soubirous, 13.  
Delfau Pierre, 71 ans, Camp des Monges, Cab ssut.

**FAITS DIVERS**

**La catastrophe de St-Gervais**

Une terrible catastrophe vient de se produire par suite d'un éboulement, au-dessus des bains de St-Gervais, près de Chamonix.

Le village de St-Gervais, situé à 40 kilomètres de Bonneville (Haute-Savoie), à l'entrée de la vallée de Montjoie, compte une population de cinq à six cents habitants seulement, mais le voisinage du célèbre établissement thermal y amène l'été de nombreux visiteurs, des excursionnistes et des familles, les uns par la beauté du site, les autres par les vertus curatives des eaux sulfatées et chlorurées sodiques, sulfurées calciques ou ferrugineuses, émergeant par quatre sources principales, dont la température varie de 20 à 42 degrés.

L'établissement thermal est situé à deux kilomètres environ du bourg, dans un vallon sauvage, d'un aspect très pittoresque, profondément encaissé entre des montagnes couvertes de hêtres et de sapins. Il se compose de cinq bâtiments resserrés entre le torrent du Grand-Mont et la paroi rocheuse.

Vers six heures un quart, les pensionnaires de l'établissement furent réveillés par un bruit épouvantable. Une bourrasque d'air d'une violence inouïe se déchaîna brusquement, chassée par une effroyable masse d'eau, puis une trombe mêlée de fragments de rochers et de débris de toute sorte s'abattit sur les bâtiments, dont trois furent renversés de fond en comble et un amoitié détruit. On évalue à six mètres la hauteur de la trombe d'eau.

La catastrophe a été causée par un éboulement survenu dans la partie inférieure du glacier de Bionasset, qui se détacha et tomba dans le torrent de Biolley, emportant le petit village du même nom.

Selon les dernières dépêches de Cluzes et d'après les voyageurs revenus à Genève, le nombre des morts dépasse 200 dont plus de 100 pour le seul établissement de St-Gervais.

**Les anarchistes**

L'instruction, ouverte au sujet de l'explosion du restaurant Véry, a fait découvrir, dans la matinée, douze cartouches de dynamite cachées sous le pont du railway de Pantin.

**Acquittement**

La cour d'assises de la Seine a prononcé l'acquittement de Mme Raymond qui tua Mme Lassimone, sa rivale.

**Chez nos voisins**

Une famille du Cantal vient de perdre cinq de ses membres dans la catastrophe qui s'est produite sur le lac de Genève, à bord du bateau le « Mont-Blanc ». Parmi les victimes, on a relevé Mme Palluat de Besset, née d'Humières de Conros, et ses deux filles, Mlles Louise et Thérèse de Besset; Mme Jean d'Humières, née Kelly et son fils.

**REVUE HEBDOMADAIRE**

La bourse ne se remet pas. On paraît en ce moment laisser le marché abandonné à lui-même. Maintenant il y a en ce moment beaucoup d'émission, et peut-être l'argent sort-il un peu de la rente. La fin du mois pourrait nous réserver des surprises.

Le 3 0/0 est à 98,15.  
Les établissements de crédit se rassentent de la lourdeur générale. Nous laissons le Crédit Lyonnais à 782,50. La Banque de Paris à 641,50. Le Crédit Foncier est un peu lourd à 1100 malgré le grand succès qui est réservé à son opération de conversion des obligations communales. Le public fait un accueil très favorable à cette opération qui permettra au Crédit Foncier d'étendre le champ de ses opérations.

Tous les porteurs ont avantage à convertir leurs titres anciens. Rappelons que les demandes de remboursement doivent être faites avant le 21 Juillet.

Les Cirages Français sont en ce moment à des cours avantageux. Les châlets de commodité s'avancent à 676,25.

L'Italien fait bonne contenance à 83,81, au milieu de la lourdeur des fonds étrangers. Aujourd'hui ce sont les valeurs ottomanes qui ont à souffrir de la baisse. Les rentes Espagnoles ne sont pas non plus très brillantes.

En Banque, le Monna au milieu de la faiblesse du marché se maintient bien. Même note pour la part de Soufres Romains.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.  
La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

BILLETS D'ALLER et RETOUR de FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblert-Néris (Néris), Moulins (Bourbon-l'Archevêque), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat.

Réduction de 50 0/0

Pour chaque membre de la famille en plus du troisième

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La durée de validité des Billets, à compter du jour de départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ à la gare où le voyage doit être commencé.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la compagnie, à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

BAINS de MER de L'Océan

Billets Aller et Retour à Prix Réduits

Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de Mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Beaule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, St-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, St-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet) Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 % en 1<sup>re</sup> classe, de 35 % en 2<sup>e</sup> classe et 30 % en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces Billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la « Compagnie de la Basse-Loire ».

Le Voyageur porteur d'un Billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le Voyageur porteur d'un Billet délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'Aller ou au Retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2<sup>o</sup> Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 % sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs aux prix applicables à un parcours de 125 kilomètres.

Les Billets doivent être demandés au Chef de Gare 3 jours avant celui du départ

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Chateaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors

de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains de mer, réduits de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de la Bretagne, dénommées au Tarif G. V. n<sup>o</sup> 6 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires comportant les réductions prévues par le Tarif G. V. n<sup>o</sup> 2, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>ie</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

AUX PIANISTES

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, Paris-Piano. Cette luxueuse publication paraît les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, édités avec grand soin, livrés sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour Paris-Piano par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luigini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Haring, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de Paris-Piano contient un supplément littéraire dû au grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theuvsiet, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que Paris-Piano est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marché en édition musicale. Chaque fascicule de Paris-Piano est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, Paris-Piano envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,

LA REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatos, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques :

« Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescierie de Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je ne suis mise encore à la Revalescierie, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M<sup>lle</sup> GAUGUEN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescierie vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescierie m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO. Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr. 75; 2 kil., 12 fr. 50; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

AUDOUARD Chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!

GUÉRISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, croissures, cassures, gercures, maladies de la peau, piodés de toutes nature. Réapparition exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec indication. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.



AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amalgrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

On demande des Représentants sérieux pour la vente des Engrais chimiques de toutes sortes et spécialement préparés pour céréales, prairies, etc., etc. Insecticides et fertilisants pour vignes, préservateurs du phylloxéra. — Dosages garantis. — Matières premières de toutes espèces. — Huiles et graisses de toutes sortes. Forte remise payée immédiatement. S'adresser à la maison L. Salles, 27<sup>e</sup> années d'existence (anciennement, 64, rue de Saintonge), actuellement, 4, rue Béranger, Paris.

LA BOURSE POUR TOUS 18<sup>e</sup> Année. — Un franc par An JOURNAL INDÉPENDANT Publiant tous les Tirages et les Lots; reproduction de la Cote authentique; Comptes-rendus de toutes les assemblées générales; Informations exactes sur toutes les Sociétés, Caisses d'Épargne, Renseignements sur les Faillites et Liquidations. — Réponses à toutes questions. Envoi gratuit de numéros spécimen sur simple demande. PRIME aux abonnés. PAIEMENT GRATUIT DE TOUS COUPONS Paris, 27, boulevard Poissonnière

A VENDRE

POUR RAISON DE SANTÉ

La belle Propriété Vignoble de Mercadal, par Pélacoy

à 12 k. de Cahors, sur la route de Paris

Placement incroyablement productif. Il faut la visiter pour s'en faire une idée.

S'adresser sur les lieux à M. BASTIDE, qui en est propriétaire ou à M. PÉRIÉ, géomètre-expert, à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement

Le propriétaire-gérant : LAYTON.